

ENGAGEMENT AHN / ESU

Je soussigné m'engage, si j'obtiens le statut d'Athlète de Haut Niveau (AHN) ou d'Excellence Sportive Universitaire (ESU) à l'université de Bretagne Occidentale à respecter les règles suivantes :

- Prendre ma carte « Sport » au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).
- Représenter l'U.B.O. dans les différentes compétitions universitaires nationales et internationales.
- Respecter la déontologie du sport de compétition.
- Mentionner les bénéfices que je retire de la politique mise en place pour les sportifs de hauts niveaux à l'U.B.O dans la médiatisation de mes résultats sportifs universitaires.
- les athlètes ayant le statut AHN ou appartenant à une SSU s'engagent à effectuer une visite annuelle au Service Universitaire d'Aide à l'Orientation et à l'Insertion Professionnelle (SUAOIP).
- Les athlètes appartenant à une SSU s'engagent à effectuer une visite médicale en début d'année au Centre Médico-Sportif de Brest pour bénéficier d'un suivi spécifique comme spécifié dans les statuts des SSU.

A Brest,

Le/...../.....

Signature

à joindre IMPERATIVEMENT au dossier de demande d'admission sur la liste de « Sportif de Haut Niveau » ou d'appartenance à l' « Excellence Sportive Universitaire